

Faciliter la gestion des espèces

La Banque de France est garante de la circulation et de la qualité de la monnaie fiduciaire. Via le portail Interop, elle permet aux banques et aux professionnels de la filière fiduciaire de passer leurs commandes d'espèces. Elle signe avec eux des conventions de remise en circulation des billets et des monnaies métalliques.

Comprendre vos droits et obligations

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires, d'assurance et de leurs intermédiaires, dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier. C'est l'autorité de supervision qui veille au respect du cadre réglementaire dans lequel évoluent les secteurs bancaire et de l'assurance.

La Banque de France vous aide

Faciliter la gestion des espèces

[En savoir plus](#)

Comprendre vos droits et obligations

[En savoir plus](#)



Faciliter la gestion des espèces

Outils statistique



Comprendre vos droits et obligations

Outils statistique

Accès à vos outils

Fichiers d'incidents bancaires et normes techniques

[En savoir plus](#)

Fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

[En savoir plus](#)

Fichier des implantations bancaires (FIB)

[En savoir plus](#)

Référentiel des identifiants créanciers SEPA (ICS)

[En savoir plus](#)

Eurosystem Collateral Management System (ECMS)

[En savoir plus](#)

Espace déclarants

[En savoir plus](#)

Portail Interop

[En savoir plus](#)



Fichiers d'incidents bancaires et normes techniques

Outils statistique



Fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

Outils statistique



Fichier des implantations bancaires (FIB)

Outils statistique



Référentiel des identifiants créanciers SEPA (ICS)

Outils statistique



Eurosystem Collateral Management System (ECMS)

Outils statistique



Espace déclarants

Outils statistique



Portail Interop

Outils statistique